

## **EDIFY S.A.**

Société Anonyme  
Siège social: 6, Boulevard d'Avranches  
L-1160 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B190500



Luxembourg, le 28 avril 2021

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'Administration d'**EDIFY S.A.** (ci-après la « **Société** » ou « **EDIFY** ») a l'honneur de vous inviter à participer à une :

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires de la Société (ci-après l'« **Assemblée** ») qui se tiendra le **lundi 17 mai 2021 à 11h00**, au 43 Boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Conversion obligatoire de l'ensemble des actions au porteur existantes d'EDIFY S.A. en actions nominatives avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
2. Création d'une clause d'agrément encadrant la cession des actions ;
3. Autorisation de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois conformément aux dispositions de l'article 430-15 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, avec modification des prix maximum et minimum fixés ;
4. Modification corrélative des statuts et refonte concomitante des statuts de la Société notamment suite au retrait de la cotation des actions de la Société, sans modification de la forme et de l'objet social de la Société ;
5. Pouvoirs en vue des formalités ;
6. Divers.

Les décisions concernant les 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les décisions concernant les résolutions 1, 2 et 4 doivent pour être adoptées réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Les droits de vote des actions auto-détenues par la Société sont suspendus.

## **Modalités de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

En vertu de l'article 22.8 des statuts de la Société, seules les personnes disposant de la qualité d'Actionnaire le 14 mai 2021, à minuit (heure de Luxembourg) auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée, à condition que l'Actionnaire ait déclaré à la Société son intention de participer à l'Assemblée au plus tard à cette date.

En application de la loi luxembourgeoise du 23 septembre 2020 telle que modifiée portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales, adopté dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, l'Assemblée sera tenue sans réunion physique et les Actionnaires pourront exercer leurs droits exclusivement par l'intermédiaire d'un mandataire désigné par la Société.

Pour exercer ses droits par l'intermédiaire d'un mandataire désigné par la Société, le formulaire de déclaration de participation et de vote devra être dûment complété, signé par l'Actionnaire et retourné à la Société avant le 14 mai 2021 à minuit (heure de Luxembourg), à l'attention de Madame Ingrid Motch, Secrétaire Général d'EDIFY, par e-mail à l'adresse suivante : [imotch@edify-investmentpartner.com](mailto:imotch@edify-investmentpartner.com) ou par voie postale: EDIFY, à l'attention de Madame Ingrid Motch, 6, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le formulaire de déclaration de participation et de vote susmentionné est disponible au siège social de la Société.

L'Actionnaire au porteur doit joindre au formulaire un certificat de la banque qui tient son compte-titres attestant du nombre d'actions dont il est titulaire.

L'Actionnaire est dûment informé que tous les documents prévus par les statuts sont tenus à disposition au siège social de la Société.

**Le Président du Conseil d'Administration**